



MATERNELLE

PETITE ENFANCE

Pour le **Sgen-CFDT** et la **CFDT**, il faut **prévenir les inégalités dès la petite enfance**, pour permettre aux enfants de rentrer dans les apprentissages scolaires, pour devenir élèves et pour réussir leur scolarité.

DE 0 À 2 ANS

Il est possible de faire coexister différentes structures entre les divers modes d'accueil et l'école maternelle et de **garantir un accueil de qualité pour tous les jeunes enfants**, y compris avant deux ans. La **gratuité** ou des **aides accordées selon les ressources** (complémentaires, diversifiées pour répondre aux besoins des parents) devront être assurées. Il faut permettre l'**articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle des parents** et la conciliation des différents « *temps de vie* » (lutte contre le temps partiel imposé et pour l'égalité professionnelle femmes/hommes). Un **soutien aux parents dès la naissance de leur enfant** (école des parents) devra être proposé.

Prévenir les inégalités dès la petite enfance



RÉUSSIR LA TRANSITION VERS L'ÉCOLE

Pour le **Sgen-CFDT** et la **CFDT**, une **scolarisation précoce** est importante, surtout pour les enfants issus de familles défavorisées. C'est le **premier maillon de la réussite scolaire** parce que le seul moyen d'accès précoce et gratuit à un accueil éducatif. Plus que l'âge d'entrée en maternelle, c'est la **qualité de la transition entre les structures de la petite enfance (crèche, assistante maternelle...) et l'école maternelle qui importe.**

Un véritable **partenariat doit être instauré entre les différentes structures d'accueil** (crèche, halte garderie, petites sections d'école maternelle). Une scolarisation de qualité des enfants de maternelle en particulier des deux/trois ans nécessite de renforcer l'accueil **en donnant aux enseignants les moyens en temps pour associer les familles à la vie de l'école**, afin de réduire le décalage entre les objectifs fixés par les institutions et leur perception par les parents. Il faut également assurer une transition en douceur, avec des **passerelles entre les structures de la petite enfance** qui ne sont pas toutes assimilables à l'école, et la maternelle.



sgen.cfdt.fr



ADAPTER LES RYTHMES AUX JEUNES ENFANTS ET A LEURS PARENTS

En préalable, il faut **davantage de places dans les crèches**, des **modes de garde extrascolaires plus développés**, des **congés parentaux mieux partagés**, mieux payés et qui favorisent le travail des femmes à temps plein. Cela requiert également d'assurer la **continuité de prise en charge, avant, pendant et après le temps scolaire**, structurée autour du jeune enfant et de ses parents, de leurs besoins personnels, familiaux et sociaux. Cela suppose de réfléchir à une **allocation permettant aux familles à faibles revenus de payer un mode d'accueil de qualité le soir, le mercredi et pendant les vacances scolaires** (cette allocation ne doit pas dédouaner pour autant les pouvoirs publics de leur responsabilité d'investir dans des modes de garde économiquement accessibles).

L'école maternelle doit retrouver sa place prioritaire dans la réduction des inégalités.

REMETTRE LES COMPTEURS À ZÉRO DÈS L'ÉCOLE MATERNELLE

Pour le Sgen-CFDT, l'école maternelle doit retrouver sa place prioritaire dans la réduction des inégalités, dans le repérage et le traitement des difficultés d'apprentissage, (encore plus net pour les enfants issus de familles non francophones), et dans l'acquisition du langage.

Cela suppose :

- des **conditions de scolarisation adaptées** dès le plus jeune âge qui permettent de **travailler en petits groupes**,
- des **contenus d'apprentissage** qui permettent l'alternance des temps de forte et de moindre concentration, l'équilibre de temps éducatifs et temps d'apprentissage,
- un **encadrement renforcé et adapté à l'âge des enfants** en baissant les effectifs et en diversifiant le recrutement (Atsem, éducateurs de jeunes enfants),
- des **lieux de vie, des espaces modulables et variés**, permettant à la fois le collectif et l'isolement, le mouvement et le repos...,
- une **articulation entre les écoles maternelle et élémentaire**, en évitant un passage brutal à six heures par jour de travail scolaire, intensif et abstrait, en développant une véritable politique des cycles.



LES REVENDICATIONS DU SGEN-CFDT POUR LA PETITE ENFANCE ET LA MATERNELLE

- Un **soutien aux parents dès la naissance de leur enfant** (école des parents).
- La **diversification des modalités de garde extrascolaire** et l'accroissement de leur capacité pour favoriser le travail à temps plein des femmes.
- Une **scolarisation précoce et gratuite des deux ans proposée prioritairement aux familles défavorisées**.
- La possibilité de **transition en douceur entre les structures de la petite enfance** (crèche, assistante maternelle...) et l'école maternelle (exemple : classe passerelle).
- Une réelle **association des parents à la vie de l'école**, notamment en donnant aux enseignants de maternelle les moyens en temps pour le faire.
- La **généralisation du travail en petits groupes** pour rendre à l'école maternelle son rôle de prévention dans la lutte contre l'échec scolaire et dans le repérage des situations de handicap.
- Une **réelle articulation entre les écoles maternelle et élémentaire**, pour que puisse exister une véritable politique des cycles.



LE SGEN-CFDT VOUS ACCOMPAGNE

Pour en savoir plus, pour être mieux accompagné tout au long de votre carrière, choisissez le Sgen-CFDT.

OSEZ LA CFDT, ADHEREZ AU SGEN-CFDT

Un choix évident : la CFDT. La CFDT est le premier syndicat en nombre d'adhérents et l'un des deux syndicats les plus importants en France (résultat des élections 2013). Le réseau CFDT est un point d'appui pour vous aider à résoudre les problèmes hors du cadre strictement professionnel. Grâce à ses contacts, le Sgen-CFDT peut répondre à vos questions : logement, transport, évolution de carrière,...

Notre démarche :
le dialogue
social.

Notre démarche : le dialogue social. Le Sgen-CFDT est force de propositions et porte des revendications constructives, tout en s'opposant quand il le faut. Il prend en compte les intérêts de l'ensemble des acteurs concernés dans une logique de solidarité et d'intérêt général. La même organisation regroupe toutes les catégories ce qui n'empêche pas de prendre en charge chacune d'elles. Présent dans quasiment toutes les instances, **le Sgen-CFDT est représentatif pour l'ensemble des personnels.**

L'ADHESION A LA CFDT DONNE DROIT À :

- une information locale et nationale,
- la défense juridique,
- la formation syndicale,
- l'indemnisation en cas de grève longue,
- des services personnalisés en particulier pour les mutations (Sgen+),
- une assurance professionnelle...

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt correspondant à 66 % de la cotisation versée. Par exemple, une cotisation de 12 € par mois vous revient en fait à 4 €.

**Pour contacter
le Sgen-CFDT :**

sgen@cfdt.fr

COUPON - RÉPONSE
Renseignements à renvoyer par mèl, par courrier ou à donner à un militant Sgen-CFDT.

Nom, Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone : __/__/__/__/__ Mèl :

Affectation administrative :

Je désire adhérer au Sgen-CFDT

Je souhaite recevoir par mèl des informations du Sgen-CFDT

Je souhaite être contacté par un militant du Sgen-CFDT pour.....



Adhésion en ligne

sgen.cfdt.fr